

"Comment démultiplier son PDE et comment mutualiser les actions avec les entreprises voisines ?"

Compte-rendu de l'atelier d'échange de bonnes pratiques du 19 juin 2018 à Lille

L'atelier a réuni une vingtaine d'entreprises dans l'espace de coworking Clockwork situé à Lille :

2R Aventure, AG2R LA MONDIALE, Auchan, Banque De France, Bayer, Caillé Associés, Clockwork, Decathlon, Groupe Holder, Happychic, IAMoov, Kiabi, MEL, Moffi, Pocheo, Pole Emploi, Skema Lille, Transpole, TWF, Union Wallonne Des Entreprises, Velowomon, Ville De Bruay La Buisserie, Yncréa Hauts-De-France.

Les Plans de Mobilité ou Plans de Déplacements d'Entreprise et l'approche multi-sites

L'un des enjeux des Plans de Mobilité pour les entreprises multi-sites est de rendre cohérent le déploiement des actions sur les différents sites : siège, antennes et agences régionales, magasins, les sites de production...

Une question centrale conditionne la réussite du déploiement : Comment assurer la prise en compte des problématiques internes de l'ensemble des sites concernés ? S'il est évident que l'approche territoriale est stratégique, la démultiplication du PDE fait face à de multiples problématiques locales : humaine, géographique, économique... Il n'est pas toujours évident d'anticiper chaque situation et d'optimiser l'efficacité du futur plan.

Deux témoignages nous ont permis pendant cet atelier de mieux répondre à ces questions de déploiement multisites, que ce soit au sein d'une même entreprise ou en inter-entreprises voisines.

Echange de bonnes pratiques : Comment déployer sa démarche sur plusieurs sites d'une même entreprise ?

L'exemple de l'entreprise BAYER, par Frédéric Grimbert, Responsable Développement Durable Bayer-France.

Bayer regroupe plus de 3 300 salariés sur 13 sites en France. Engagé d'abord sur le site de Loos, le PDE de l'entreprise a été déployé ensuite sur 8 sites français.

Contexte de l'entreprise Bayer-France

L'entreprise présente une typologie variée de sites : certains sont dédiés à la recherche, d'autres à la production industrielle et enfin aux fonctions supports et administratives. Totalement intégrés aux tissus économiques, ces sites se répartissent en région Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France. Cet ancrage régional est en soi déjà un facteur particulier. Afin de réaliser le PDE de l'entreprise, le site de Loos a été choisi comme site pilote avant un déploiement sur les 7 autres sites.

Plusieurs temps ont rythmé la vie du plan :

- La communication pour expliquer ce qu'est un PDE, informer sur la qualité de l'air en région et suivre dans le temps la réalisation des plans d'actions,
- La réalisation de diagnostics : accessibilité des sites et modes de déplacement des collaborateurs,
- La définition d'actions concrètes pour proposer de nouveaux modes et moyens de faire,
- La collecte et le partage d'indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures.

Quelques actions menées à Loos

❖ **Réalisation de cartes de géolocalisation des lieux d'habitation des collaborateurs.** Elles ont permis d'envisager les alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

"Une grande majorité (2/3) habite à moins de 20 km et 1/5 à moins de 5 km, ce qui laisse des possibilités importantes en termes de transports en commun et de modes doux."

❖ **La semaine du développement durable** a été l'occasion de mener différentes actions au sein de l'entreprise. Des **ateliers de réflexion** ont mobilisé les volontaires pour réfléchir aux alternatives à la voiture individuelle. Chaque groupe réfléchit à des actions concrètes sur l'approche transports en commun, les modes de déplacement doux et les nouvelles pratiques de travail. **Des temps de sensibilisation** aux vélos électriques, Segway et à l'éco-conduite ont été proposés aux collaborateurs.

❖ **Des actions pour les visiteurs** : sur le terrain, **un service de taxi à faible émissions de CO2** a été sélectionné pour assurer les conduites des visiteurs, des **cartes PassPass** chargées avec des titres de voyage sont également mises à disposition pour les retours en transports en commun.

❖ **Des fiches d'accessibilité** au siège de Loos sont aussi éditées afin de valoriser les alternatives à la voiture individuelle : modes doux, transports en commun, covoiturage...

Synthèse des principales actions en discussions dans le cadre du PDE, issues des réflexions en ateliers

- Mettre en place un accord sur le **télétravail** (180 accords de télétravail),
- Permettre la **flexibilité horaire** et limiter les réunions tardives,
- Répartir la prime de transport en **package multimodal** (Verser une prime transport pour les covoitureurs, mettre en place l'indemnité kilométrique vélo / aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, augmenter le remboursement des abonnements aux transports en commun),
- Permettre l'accès aux **vestiaires et douches** pour les cyclistes,
- Demander l'installation d'une **borne de vélos en libre-service** V'Lille proche du site de Bayer,
- Reprendre et améliorer la gestion de la **plateforme de covoiturage** existante,
- Favoriser les **taxis** électriques et hybrides,
- Organiser des formations et des sensibilisations à l'**éco-conduite**
- Améliorer l'accompagnement technique pour l'utilisation du matériel de **visioconférence**.

Quatre à six mois ont été nécessaires pour préparer et piloter le projet : de la phase de diagnostic jusqu'à l'élaboration du plan et sa mise en action. De manière générale, chaque action nécessite de communiquer régulièrement, afin d'inciter au changement. (Création d'une application pour faciliter le covoiturage, adaptation aux contextes locaux des différentes agglomérations...)

Actions concernant le covoiturage

Objectif : se réappropriier la plateforme de covoiturage existante. En fonction des contextes des sites concernés, le choix de l'outil pourra être différent : l'idée est d'opter pour celui qui est déjà présent sur le territoire et bénéficie déjà d'une dynamique.

- Rythmer les évènementiels : petit-déjeuner offert pour les covoitureurs avec speed-dating covoiturage,
- Développer la communication continue sur la plateforme : information sur l'écran d'accueil, sur l'intranet, dans le livret d'accueil,
- Continuer la communication autour des enjeux sanitaires (informer des pics de pollution ...),
- Favoriser la pratique du covoiturage avec des challenges et des lots à gagner : offrir des jetons de nettoyage de voiture...

Actions concernant les modes de déplacements doux

Objectif : attribution de la prime transport en faveur d'une mobilité durable ?

- Revoir les modalités d'attribution de la prime transport en l'étendant à tous les collaborateurs et l'orientant en faveur d'une mobilité durable (repenser la répartition des kilométrages et les bénéficiaires),
- Favoriser les parcours multimodaux et l'intermodalité,
- Mettre en valeur les modes de transports plus propres.

Quelles actions mutualiser ?

Toutes les phases du PDE : diagnostic, sensibilisation, actions, animation sont concernées par la mutualisation. Un rapide brainstorming entre les participants de l'atelier a permis de relever plusieurs actions mutualisables, entre différentes entreprises d'un même territoire. Citons par exemple, le partage : des flottes de véhicules, de vélos, de trottinettes, des places de parking, la location de bureaux, d'espaces partagés, l'animation d'une communauté de covoitureurs inter-entreprises...

Pour engager cette mutualisation des actions, les grands événements nationaux et régionaux permettent de mobiliser les collaborateurs lors de semaine thématique : semaine du Développement Durable, du Bien-être au travail, Challenge de la Mobilité, semaine du Handicap...

Echange de bonnes pratiques sur les mutualisations

Réalisations d'actions mutualisées inter-entreprises sur des zones d'activités - Par Benoit Minet, responsable de la cellule mobilité, Union Wallonne des entreprises

L'Union Wallonne des Entreprises, équivalent wallon du MEDEF, réunit les employeurs privés en faveur de la prospérité du territoire, à travers la mise en place et le soutien d'un cadre permettant la création et le développement d'entreprises compétitives et durables.

L'enjeu de l'accessibilité et de la mobilité sur les parcs d'activités est porté par la cellule mobilité de l'UWE. Créée en 2002, elle cherche à promouvoir la gestion de la mobilité des personnes et des marchandises entre les entreprises wallonnes mais aussi à l'intérieur des parcs d'activités. Son objectif principal de la cellule est de déclencher les actions et les changements de comportements.

L'évolution du contexte socio-économique impacte la mobilité : entreprises plus petites, issues de nouveaux secteurs d'activités, avec de nouveaux modes de fonctionnement et intégrant de nouveaux territoires.

L'évolution des parts modales (auprès des entreprises de plus de 100 salariés) entre 2005 et 2015 laisse apparaître l'hégémonie de la voiture individuelle (de 80,4 % à 81,7%). Le train et vélo augmentent malgré tout de 13 % sur la même période, tout comme l'usage des bus, tram et métro.

Quelles actions mettre en place pour favoriser la transition vers une mobilité plus durable ?

Les principales mesures prises par les employeurs concernent : l'indemnité kilométrique vélo, la création de parkings sécurisés pour les vélos, l'organisation de co-voiturage, la gratuité des transports en commun. Certaines mesures incitatives sont particulièrement efficaces :

- ❖ L'indemnité vélo et la création d'abris vélos multiplient par 2 les usages.
- ❖ La diffusion d'informations, la création d'une base de données, la gratuité et la création de parkings réservés au covoiturage encouragent fortement le recours à ce mode de déplacement alternatif. (x2 à x6 d'utilisateurs pour l'impact des mesures). Idem pour le recours aux transports en commun.

À l'échelle des parcs d'activités, la communication joue, elle aussi un rôle majeur pour échanger les bonnes pratiques et créer les synergies. Les mesures fiscales, les infrastructures sont stratégiques pour porter la dynamique mobilité sur le territoire. Il est important de renforcer les synergies entre la Commune, la Province, la Région, les opérateurs de transports en commun...

Le statut, la nature, le profil d'activités du Parc conditionnent l'approche en matière de mobilité. **La gestion de la mobilité doit être adaptée à l'échelle du parc.**

Quelques exemples :

- ❖ L'association d'entreprises "**Alliance Centre BW**" a pris l'initiative de créer des rdv (petits-déjeuners) entre les acteurs locaux, les opérateurs de transports publics et les entreprises autour du sujet du vélo. Objectifs : proposer des mesures concrètes, des outils de communication, des solutions, des scénarios réalistes...

- ❖ **Saintes** : depuis 2007-2008 réflexions, études et création d'une navette reliant la gare de Tubize au parc pour compenser l'absence de service bus depuis la gare. Depuis 2009, navette de 8 places circule du lundi au vendredi, effectuant 8 trajets par jour.

- ❖ Exemple de **Créalys** : création d'une navette pour relier un Parc d'Activités suite à la suppression d'une ligne de bus en 2005. Augmentation de la fréquentation de la navette et dédoublement suite à une campagne de communication locale.

Quelques pistes pour renforcer l'action des transports en commun

- Associer l'opérateur dès le démarrage de la réflexion
- Imaginer des scénarios en lien avec l'activité (trajets, horaires, fréquences...)
- Associer et mener une enquête de faisabilité avec l'opérateur
- Anticiper le financement à moyen terme
- Penser et déployer un plan de communication efficace
- Penser à l'utilisateur final et se mettre dans une logique B2B
- Fixer un planning de réalisation et identifier des indicateurs de performance

Les facteurs de succès

- Aborder la mobilité dans sa globalité (la sensibilisation, la communication, l'animation...),
- Adopter une vision globale des modes de transport et les rendre complémentaires autant que possible,
- Encourager la participation des différents acteurs et développer les partenariats,
- Intégrer la mobilité dans le processus de décision et de développement économique,
- S'inscrire dans la durée et se donner les moyens,
- La présence d'un coordinateur est primordiale, fédérer les entreprises en association, groupement, apporte de très bons résultats.

En conclusion

La communication et la prise en compte des contextes locaux sont les facteurs clés qui détermineront la réussite des démarches de management de la mobilité. Il est important d'identifier pour chaque site le besoin réel des collaborateurs. Le maillage avec les collectivités, les acteurs économiques et locaux permet aussi d'accélérer les décisions et d'engager le changement. Fidèle à une tendance de fond, la personnalisation est encore et toujours au cœur des actions. Une solution efficace à Lille n'étant pas réellement et systématiquement transposable à Lyon, et vice-versa.

Le Clockwork est un espace de coworking répondant aux évolutions du monde du travail et aux problèmes logistiques rencontrés par les entreprises en métropole lilloise :

- La saturation du centre-ville pousse de plus en plus les entreprises en périphérie des villes
- Les déplacements pendulaires prennent de plus en plus de temps
- Favoriser l'open innovation en favorisant les zones de rencontre entre les entreprises, indépendants, start-up... est un enjeu grandissant.

À ce titre le Clockwork s'engage en faveur de la mobilité durable et désire porter cette thématique.

Moffi "The world is your open office". Moffi, contraction de Mobile Office, ambitionne de faciliter la mobilité des travailleurs en leur donnant accès à des milliers d'espaces de travail : salles de réunion, bureaux partagés ou non, tiers-lieux. Les collaborateurs, freelances, fournisseurs, partenaires peuvent ainsi se retrouver facilement et limiter leurs déplacements quotidiens. L'avantage premier de Moffi est de faciliter les échanges entre les collaborateurs d'une même entreprise répartis sur différents sites, en facilitant l'accès aux espaces de travail et de collaboration. En favorisant le partage et les échanges, Moffi permet aussi d'élargir les réseaux professionnels en travaillant notamment à la création de groupes de collaboration entre les entreprises.